

Arrêté fédéral

approuvant

la gestion et le compte de la régie des alcools
pour l'exercice de 1917.

(Du 18 décembre 1918.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport du Conseil fédéral du 13 septembre 1918,

arrête :

*La gestion et le compte de la régie des alcools pour
l'exercice de 1917 sont approuvés.*

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 4 décembre 1918.

Le président, FRIEDRICH BRÜGGER.

Le secrétaire, STEIGER.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 18 décembre 1918.

Le président, H. HÄBERLIN.

Le secrétaire, SCHATZMANN.

Le Conseil fédéral arrête :

Le présent arrêté sera inséré dans la Feuille fédérale.

Berne, le 18 décembre 1918.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

Arrêté fédéral approuvant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice de 1917. (Du 18 décembre 1918.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.12.1918
Date	
Data	
Seite	751-751
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 870

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.